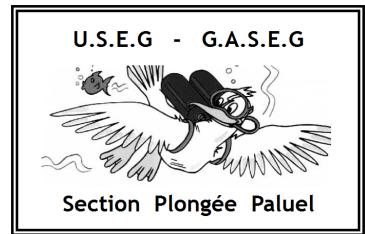




Saison 2025 - 2026

B I E N V E N U E



Chez « les Plongeurs Valériquais de la Côte d'Albatre »

IMPORTANT : Nous sommes une association et **NON** un club commercial, ce qui nécessite l'implication de CHAQUE adhérent dans la vie du club, que se soit dans la participation aux activités, à l'encadrement, à la gestion administrative, mais surtout à l'entretien du matériel, de nos locaux et de nos bateaux !

Voici quelques renseignements sur le fonctionnement de notre club de plongée.

Nos entraînements :

- * **A partir du jeudi 18 septembre 2025,** les entraînements se dérouleront à la piscine de Cany-Barville, tous les jeudis de 20h00 à 21h45 (horaires d'entrée et sortie de l'eau).
- * **De mi juin à la mi septembre 2026,** uniquement les mardis à partir de 19h30 à Veulettes sur mer (suivis d'un barbecue au club de voile du GASEG ou chacun amène ses victuailles).

Le Matériel :

Le club possède tout le matériel de base nécessaire pour plonger : bouteilles, détendeurs, combinaisons, gilets stabilisateurs, etc celui ci est mis à votre disposition gracieusement, **PRENEZ EN SOIN !**

Pour les débutants, il faudra vous équiper de palmes, masque, tuba, mais avant d'acheter, parlez en à vos encadrants, ils sont à votre disposition pour vous conseiller.

L' encadrement bénévole :

Selon les normes fédérales, assuré par des encadrants plongeurs diplômés.
Tableau d'encadrement affiché à l'entrée de la piscine.



Les tarifs d'adhésions :

La cotisation annuelle comprend : l'adhésion au club + la licence fédérale ainsi que les entrées piscine.

Règlement à établir par chèque à l'ordre de « P.V.C.A » ou par virement bancaire sur le compte du club.

IBAN : FR76 18306 00086 36108541681 40

BIC : AGRIFRPP883

	Conditions	Cotisation (1)	dont licence fédérale	dont adhésion club
Plongée Adulte	Au delà de 18 ans	154 €	48,50 €	105,50 €
Nage palmes / Apnée	Adulte uniquement	91 €	(reversé à la Fédération)	42,50 €
Plongée Étudiant	De 16 à 25 ans	133 €	30,50 €	84,50 €
	Moins de 16 ans	115 €		

(1) Ajouter 35 € pour la formation au Niveau 1 OU déduire 48 € pour les plongeurs licenciés dans un autre club.

La licence fédérale comprend une assurance en responsabilité civile (pour les dommages causés au tiers).

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT (facultative)

Il vous est possible et conseillé de prendre une assurance complémentaire qui seul vous permettra d'être couvert pour vos propres dommages corporels, sans tiers responsable.



Renseignements complémentaires auprès du secrétariat lors de l'inscription :

* Assurance individuelle Piscine ► 13,40 €

* Assurance individuelle Plongeur scaphandre, 6 Options :

► Loisir 1 : 24,20 €	► Loisir 1 Top : 46,35 €
► Loisir 2 : 28,85 €	► Loisir 2 Top : 57,70 €
► Loisir 3 : 49,45 €	► Loisir 3 Top : 95,80 €

Abonnement à la revue Fédérale « SUBAQUA »

(prix public en librairie 8,20 € par numéro)

* Numérique : Un an / 6 numéros, lié à la licence : 20 € (soit 3,33 € par numéro)
* Papier : " " " " " 35 € (soit 5,83 € par numéro)
* Papier + Numérique : " " " " " 40 € (soit 6,66 € par numéro)

Il n'y a pas de cotisations réduites pour les inscriptions tardives

- ** Les jeunes de 14 à 16 ans sont acceptés uniquement si un des parents pratique l'activité.
- ** Les membres ouvrant / ayant droit du G.A.S.E.G peuvent adhérer à la section Plongée Paluel. L'adhésion est de 25 € à régler par chèque à l'ordre de « CMCAS H.N plongée paluel » et à déduire de la cotisation au P.V.C.A conformément à la convention P.V.C.A / G.A.S.E.G.

Inscriptions : Tous les jeudis lors des entraînements en piscine.

Attention, la licence ne sera établie qu'après remise de votre **DOSSIER COMPLET**

Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement : plongeurs - valeriquais @ orange.fr
David Cordier au 07 68 75 46 29

Pièces à fournir par les adhérents dans les 15 jours suivant l'adhésion au club.

- * La fiche de renseignement sur l'adhérent remplie et signée au dos.
- * Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous marine, de moins de 3 mois, établi par votre médecin généraliste (hors cas particuliers).
- * Votre chèque de cotisation (la licence et la cotisation au club sont obligatoires).
- * Une photocopie de vos brevets de plongée (si passage récent ou nouveau adhérent).
- Pour les nouveaux adhérents : une photo d'identité.
- Pour les lycéens ou étudiants de 16 à 25 ans : un certificat de scolarité.
- Pour les mineurs : une autorisation parentale à la pratique de la plongée sous marine.